



BUREAU DU 8 JUIN 2022				
DÉLIBÉRATION N°	B2022	06	08	02

- Date d'envoi de la convocation : 2 juin 2022
- Nb de membres en exercice : 26
- Nb de membres présents¹ : 16
- Nb de membres absents et ayant donné pouvoir : 2
- Nb de membres absents et excusés : 8

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-257604371-20220608-B20220608_02-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 09/06/2022

Affichage : 09/06/2022

Pour l'autorité compétente par délégation



CONTRATS PUBLICS PRESTATIONS DE BROYAGE ET DE CRIBLAGE DE DECHETS VERTS SUR LES SITES DU SMÉDAR APPEL D'OFFRES OUVERT AUTORISATION DE LANCEMENT ET DE SIGNATURE

Le quorum constaté,

Monsieur Jean-Pierre CARPENTIER, Vice-Président, donne lecture du rapport suivant :

Mes Chers.ères Collègues,

Dans le cadre de sa compétence en matière de traitement et de valorisation des déchets, le SMÉDAR dispose de trois plates-formes de traitement ou de stockage de déchets verts.

Les prestations permettront :

- d'assurer la totalité du broyage sur la plateforme de Boos (pas de broyeur en propre sur ce site),
- d'assurer la majorité du broyage sur le site de Saint-Jean-du-Cardonnay (broyage en régie en appoint),
- d'intervenir en appoint sur le site de Cléon en cas de panne du broyeur (broyage en régie),
- d'intervenir en appoint pour cribler sur Saint-Jean-du-Cardonnay (criblage en régie),
- d'assurer la totalité du criblage sur le site de Cléon (pas de crible en propre sur ce site).

L'actuel marché de broyage arrivera à échéance le 09/01/2023 et celui du criblage le 13/12/2022.

Il convient donc d'autoriser dès à présent le lancement d'une nouvelle procédure de mise en concurrence, dont les caractéristiques sont les suivantes :

- Type de procédure : Appel d'offres ouvert (*articles L. 2124-2, R. 2124-2 1° et R. 2161-2 à R.2161-5 du Code de la commande publique*)
- Forme du marché et allotissement : Accord-cadre avec un seul opérateur économique, montants minimum et maximum et émission de bons de commandes (*articles L2125-1 1°, R. 2162-1 à R. 2162-6, R.2162-13 et R. 2162-14 du Code de la commande publique*)

¹ Sur site et en visioconférence.

	Montant minimum annuel	Montant maximum annuel	Montants estimatifs annuels
LOT N°1 (Broyage)	165 000 € HT/an	400 000 € HT/an	306 000 € HT/an
LOT N°2 (Criblage)	32 000 € HT/an	110 000 € HT/an	64 000€ HT/an

- Durée du marché : 1 an ferme, reconductible 3 fois pour de nouvelles périodes d'un an (*montants minimum et maximum identiques pour les périodes de reconduction*)
- Type de prestation : Marché de services

Compte tenu des éléments présentés, et en conclusion, il est proposé :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu les articles L. 2124-2, R. 2124-2 1° et R. 2161-2 à R. 2161-5 du Code de la commande publique,
Vu les articles L2125-1 1°, R. 2162-1 à R. 2162-6, R. 2162-13 et R. 2162-14 du Code de la commande publique,
Vu la loi n°2021-1465 du 10/11/2021 portant diverses dispositions de vigilance sanitaire,
Vu la délibération C20200909_07 du Comité du 09/09/2020 accordant délégation au Bureau,
Considérant le rapport présenté,

Article unique – D'autoriser le Président à lancer une procédure d'appel d'offres ouvert pour la passation d'un marché relatif au broyage et criblage des déchets verts sur les sites du SMÉDAR selon les caractéristiques décrites ci-dessus, à le signer et à régler toute question qui pourrait naître de son exécution.

Le Bureau syndical, après en avoir délibéré, décide d'accepter à l'unanimité les conclusions sus-exposées et de les convertir en délibération.

Nb de votes POUR	18	FAIT À GRAND-QUEVILLY LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS
Nb de votes CONTRE	00	POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME
Abstention(s)	00	LE PRÉSIDENT

Stéphane BARRÉ